



Rapporteur : Mme ROUSSET

N° CP_2026_0110

12 - Aménagement et développement des territoires

3ème génération contrat départementaux de territoire - Equipements sportifs

Le 9 mars 2026 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h02.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 17 juin, 29 septembre et 16 décembre 2016, 8 février 2017, 21 mars 2018, 6 février 2019, 13 février 2020, 10 février 2021, 3 février 2022 et 10 février 2023 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 28 août 2023 approuvant l'attribution d'une subvention à la commune de Bédée dans le cadre du volet 2 (Investissement) du contrat départemental de territoire de Montfort Communauté ;

Exposé :

Dans le cadre du volet 2 (investissement) du contrat départemental de territoire de Montfort Communauté, la commune de Bédée a bénéficié d'une subvention d'un montant de 180 000 euros, approuvée par la Commission permanente le 28 août 2023, pour la réhabilitation de sa salle de sport.

Ce projet de restructuration était en lien avec la construction d'une nouvelle salle prévue à proximité immédiate. A la suite des évolutions de maîtrise d'ouvrage, de co-financement de ces 2 opérations et de capacité financière, la commune a fait le choix d'engager prioritairement la construction de la nouvelle salle de sport en lieu et place de la réhabilitation de la salle existante.

La commune a donc sollicité le Département d'Ille-et-Vilaine pour adapter la décision initiale afin de permettre le maintien du soutien financier départemental à hauteur de 180 000 euros au bénéfice de la nouvelle salle de sport.

Il est donc proposé d'annuler et remplacer le dossier approuvé par la Commission permanente du 28 août 2023. La subvention demeure inchangée, seule la nature de l'opération, l'assiette de subventionnement et le taux sont modifiés, le détail figurant en annexe.

Décide :

- d'annuler et remplacer le dossier approuvé par la Commission permanente du 28 août 2023 et d'attribuer, dans le cadre du volet 2 (Investissement) du contrat départemental de territoire de Montfort Communauté, 1 dossier pour un montant de 180 000 euros dont le détail figure dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
10 mars 2026
ID: CP_2026_0110

Pour extrait conforme